

18 00637

23 AOUT 2018

ARRETE N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU _____

Portant ouverture du concours d'entrée en **troisième année** du Cycle de Formation des Ingénieurs de Conception de l'Ecole de Génie Chimique et des Industries Minérales (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2018/2019.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,
- Vu le décret n°92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buéa et de Ngaoundéré en Universités ;
- Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- Vu le décret n° 99/003 du 19 janvier 1993, modifiant certaines dispositions du décret n°79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires ;
- Vu le décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le décret n°217/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le décret n° 2017/585 du 24 novembre 2017 portant organisation administrative et académique de l'Ecole de Génie Chimique et des Industries Minérales (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré ;

Sur proposition du Recteur de l'Université de Ngaoundéré ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Un concours pour le recrutement de **Quarante (40)** élèves dans la mention Génie Chimique (GC), en troisième année du Cycle de Formation des Ingénieurs de Conception de l'Ecole de Génie Chimique et des Industries Minérales (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré aura lieu **le mardi 25 septembre 2018**, au titre de l'année académique 2018/2019.

Article 2 : Le concours visé à l'article 1^{er} ci-dessus est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats et candidates étrangers. Dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- 1) Une fiche de candidature timbrée à 1000 FCFA ;

- 2) Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
- 3) Une photocopie certifiée conforme du diplôme ouvrant droit au concours ;
- 4) Quatre photos d'identité (4x4) ;
- 5) Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire datant de moins de trois (03) mois;
- 6) Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- 7) Un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3 datant de moins de trois (03) mois ;
- 8) Une attestation de versement d'un montant de **20.000 FCFA** sur le Compte **EGCIM DE NGAOUNDERE N°10003-00900-22090795732-25 SOCIETE GENERALE CAMEROUN**; Le versement peut être effectué directement dans une **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** ou Via les partenaires de l'Université de Ngaoundéré que sont **EXPRESS UNION** et **EXPRESS EXCHANGE**
- 9) Une enveloppe de grand format timbrée à 400 FCFA et portant au recto l'adresse du candidat ou de la candidate.

Article 4 : Le concours est ouvert aux candidats et candidates titulaires de l'un des diplômes suivants :

- La Licence en Sciences Physiques (Chimie ou physique)
- Le diplôme universitaire de Technologie (Génie chimique ou Génie des procédés)
- Le Bachelor of Science (Chemistry or Physics)
- Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;

Article 5 : Le concours porte sur les épreuves écrites des matières suivantes :

EPREUVE	COEFFICIENT	DUREE
Chimie organique	3	3H
Chimie inorganique	3	3H

Article 6 : Il est ouvert un centre de concours dans les chefs-lieux de région suivants : **Ngaoundéré et Yaoundé.**

Article 7 : Un communiqué du Recteur de l'Université de Ngaoundéré précisera en tant que de besoin, pour chaque centre de concours, le lieu et le planning du déroulement des épreuves.

Article 8 : Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens une heure avant le début de la Première épreuve, munis de leur carte nationale d'identité.

Article 9 : Le programme dudit concours est celui des niveaux de licence de Sciences physiques en vigueur dans les Universités d'Etat.

Article 10 : Les fiches d'inscription au concours seront retirées et les dossiers complets de candidature déposés au plus tard le **vendredi 14 septembre 2018**, délai de rigueur, dans l'un des lieux ci-après :

- EGCIM de Ngaoundéré, Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé, ENS de Bertoua, Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales de Garoua. Les fiches de d'inscription au concours peuvent également être téléchargées sur le site Web du Ministère de l'Enseignement Supérieur à l'adresse : www.minesup.gov.cm ou sur le site Web de l'IUT de Ngaoundéré à l'adresse : www.iut.univ-ndere.cm

Article 11: Le Recteur de l'Université de Ngaoundéré, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'EGCIM de Ngaoundéré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré et communiqué en français et anglais partout où besoin sera./-

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,



JACQUES FAME NDONGO